

LONGES

En l'absence de documents avérés, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses envisageables pour déterminer l'origine du nom de Longes. A ce jour, plusieurs suppositions nous sont proposées.

En 1829, Nicolas Cochard, dans son ouvrage "Histoires et statistiques..." précisait :

" Longes tire son nom de la forme de la montagne à laquelle cette paroisse est adossée. "

Dans l'étude de Marcel Boyer, sur le manuscrit de l'abbé Antoine Grandjean qui date de 1913, il s'agit de la "**Villa Longa**" d'origine gallo-romaine ; Longes : la "**villa longa**" ou "**villa des Longi**". Cette proposition, assez plaisante, est souvent retenue mais en absence de référence historique, comme le conclut Marcel Boyer dans son ouvrage :

" Restons très réservés sur cette conclusion qui apparaît plus romanesque qu'historique. "

Plus concrètement, en prenant en compte les recherches étymologiques et topographiques référencées, trois hypothèses peuvent être fondées pour établir les racines du nom de notre commune :

- Un patronyme : du surnom romain "**Longus**", (qui donna son nom à la Villa Longa).
- La configuration du terrain : de l'adjectif latin "**longus**" "**allongé**" pour un terrain dans le sens de l'espace, du temps nécessaire pour le parcourir ou de l'adjectif "**longe**" dans le sens de "**en long, en longueur, sur une vaste étendue**".
- La situation géographique : du nom latin "**longe**" : dans le sens "**loin, au loin, loin de chez soi**".

De plus, une légende associe le nom de Longes (attesté dès le XIIème siècle), à celui du centurion romain Longin, qui, de sa lance, aurait percé les flancs du Christ.



On trouve dans les écrits :

En 1220 : " *...terram quam emit Capitulum in monte de Longis à Vuillelmo, Bernardi ...*" (achat de terrain au Chapitre dans la montagne de Longes à Vuillemo Bernardi (habitant de La Bernardière))

Le 15 janvier 1383, Guyonnet Baudrand, damoiseau de Condrieu, fit foi et hommage lige au chapitre de l'Eglise de Lyon de la viguerie* de Longes et de quelques revenus qu'il tenait de Zacharie Roussel. Le Chapitre* saisit ainsi l'occasion d'acquérir la viguerie de Longes : celui qui en était possesseur jouissait d'un pouvoir et de droits très étendus. Ceci nous démontre que Longes était un village très important.

• *signifie : juridiction*

- **Chapitre :** groupe de prêtres attachés à une cathédrale

En 1398-1405 : dans le terrier* de Dargoire:

" *Apud Marlens, in parrochia de Longes, juxta iter tendens de Sancto Annemundo apud Viennam* " (Marlin paroisse de Longes, près du chemin allant de Saint-Chamond à Vienne)

En 1456 : sur un fragment d'un terrier des Archives du Rhône. :

" *Apud Longes, in territorio de la Revates, juxta iter tendens de Rippa Gerii apud Viennam* " (Longes territoire de la Revates (?), le chemin allant de Rive-de-Gier à Vienne)

- **Un livre terrier ou terrier,** est un registre contenant les lois et usages d'une seigneurie, la description des biens-fonds (immeubles et terres), les droits et conditions des personnes, ainsi que les redevances et obligations auxquelles elles sont soumises.

La tradition rapporte que, tout près du village, il y aurait eu un prieuré bénédictin. Les moines auraient, quant à eux, défriché une grande partie de la commune. L'implantation de ce prieuré est sans doute à l'origine de la création de Longes. Certainement, l'histoire de Longes doit être étroitement associée à celle des familles Chol et Duchol (Duchoul)

Quelques lieux-dits du bourg

L'Istande

Jarie

Pré du Plantier : du latin " *planta* ", patois " *plant* " : semis, pousse, jeune plante. Cela peut désigner des pépinières, des plantations de jeunes arbres, ou localement une vigne nouvellement plantée

Bois des Pères : bois ayant appartenu aux chartreux de Sainte-Croix-en-Jarez

La Combe

Font de Torrepane

La Charpière

Les Granges



Les anciens territoires* du bourg

- **Territoire de Corrignon** : 1656 (acte d'acquisition de la terre de Longes par les Chartreux)

- **Territoire de Cuminaille** : 1656 (acte d'acquisition de la terre de Longes par les Chartreux), 1677 état-civil "... *sur un grand chemin appelé " La Cuminaille " sur les dix à onze heures du soir proche dudit Longes d'environ deux cents pas...*",

Du latin "*communis*" commun et suff. *-aria*, désigne des terres appartenant à une communauté. Le pâturage communal est nommé "*cumina*" et ses dérivés, la "*cuminaie*, *cuminia*, *cuminaille*".

- **Territoire** : espace délimité dont un individu ou un groupe se réserve l'usage.